



Dette CAF injustifiée

Par **Lena25**, le **14/08/2019** à **01:15**

Bonjour,

Suite à un trop perçu de la CAF, dû uniquement à de mauvaises informations transmises à la CAF Suisse, je ne perçois plus aucunes allocations depuis 2015. Et ils retiennent même entièrement les primes de rentrées scolaires de mes enfants.

En ont ils le droit?

Par **youris**, le **14/08/2019** à **10:08**

bonjour,

peu importe d'ou vient l'erreur, une somme indûment perçue doit être remboursée.

la CAF se rembourse sur les prestations futures.

je vous conseille de vous renseigner auprès de votre CAF ou de saisir son médiateur.

salutations